

Article 1. Identification de la Société

L'application sanefpass est éditée par SANEF, société anonyme au capital de 53 090 461,67 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 632 050 019 et dont le siège social est situé 30 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après la « Société »), agissant pour le compte de SAPN, société anonyme au capital de 14 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 632 054 029 et dont le siège social est situé Le Crossing, 30 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, filiale de SANEF et exploitante exclusive des péages des autoroutes A13 et A14.

Article 2. Objet des Conditions Générales d'Utilisation

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « Conditions générales » ou « CGU ») ont pour objet de définir les modalités d'accès et d'utilisation de l'application mobile sanefpass éditée par SANEF et téléchargeable sur l'AppStore et GooglePlay (ci-après l'« Application »).

L'Application permet aux Utilisateurs de véhicules légers ou de motos d'acquitter le montant du péage aux gares de péage suivantes : Montesson, Chambourcy, Heudebouville, Incarville, Bourg-Achard, Bourneville, Toutainville, Beuzeville, Quetteville, Troarn, Cagny et Dozulé, situées sur les autoroutes A13 et A14 (ci-après le « Service »).

Article 3. Utilisateur

L'Utilisateur est une personne physique, qui souhaite utiliser l'Application pour l'acquiescement du péage au titre de son/ses trajet(s) aux gares de péage susvisées.

Article 4. Accès au Service

Le Service est accessible via un téléphone mobile de type *smartphone* doté d'une connexion à internet. L'Utilisateur reconnaît que la qualité du Service, le délai de réponse ou l'accès à certaines fonctionnalités peuvent dépendre des capacités de son appareil mobile et du réseau de communication électronique. Il reconnaît que le Service proposé par la Société sur appareil mobile peut ne pas être disponible sur tous les appareils mobiles.

Article 5. Création et activation du Compte

5.1. Création du Compte

Pour pouvoir accéder au Service, l'Utilisateur doit au préalable créer un compte dans l'Application (ci-après le « Compte »).

A cet effet, l'Utilisateur doit renseigner les informations suivantes :

- Son nom et son prénom ;
- Une adresse email personnelle valide ;
- Les informations d'une carte bancaire valide (numéro, date d'expiration, cryptogramme) ;
- Son adresse de facturation ;
- Son numéro de téléphone portable.

Pour accéder à son Compte, l'Utilisateur doit renseigner un identifiant et un mot de passe strictement personnels et confidentiels qui ne doivent en aucun cas être divulgués.

L'Utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation de ceux-ci et sera, jusqu'à preuve contraire, réputé être l'auteur de toutes les opérations initiées sur son Compte, de toutes les instructions données, et plus largement de tout événement et de tous changements intervenus sur le Compte.

Ainsi, la Société ne pourra pas être tenue pour responsable des dommages que pourrait subir le Compte de l'Utilisateur ou son *smartphone* à la suite de la perte ou du partage des identifiants de son Compte.

En cas de perte de son identifiant et/ou de son mot de passe ou bien de soupçon d'utilisation frauduleuse (usurpation), l'Utilisateur doit en informer la Société dans les plus brefs délais afin que l'accès à son Compte soit bloqué. De nouveaux identifiant et mot de passe lui seront alors communiqués.

Le Compte doit respecter au minimum les règles suivantes :

- les informations personnelles doivent être exactes, vérifiables, complètes et à jour ;
- la création de Compte de façon automatisée et/ou avec une identité fautive ou frauduleuse est strictement interdite.

La création du Compte suppose l'adhésion sans restriction ni réserve aux Conditions Générales. En cliquant sur le bouton « Accepter » figurant sur la page de validation des CGU, le Titulaire reconnaît les avoir lues et acceptées.

Toutes les informations relatives à la création du Compte, en particulier les informations bancaires transmises par internet, sont protégées via un serveur sécurisé SSL.

5.2. Activation du Compte

L'activation du Compte requiert l'enregistrement d'une carte bancaire valide via BNPLine, une interface sécurisée et certifiée PCI-DSS, mise à disposition par BNP Paribas, société anonyme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 662 042 449 et dont le siège social est situé 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris. BNP Paribas s'engage à maintenir cette certification (ou toute certification équivalente, quelle que soit sa dénomination future). BNP Paribas est responsable de la sécurité des données des titulaires de cartes bancaires qu'elle recueille, stocke, traite ou transmet au nom et pour le compte de la Société.

Lors de l'enregistrement d'une carte bancaire, la Société effectue une pré-autorisation de paiement d'une valeur d'un (1) euro TTC valable pour une durée de sept (7) jours auprès de BNPLine. Le compte bancaire attaché est temporairement débité par la banque de l'Utilisateur du montant forfaitaire d'un (1) euro TTC. La Société ne peut valider la création du Compte en cas d'échec de la pré-autorisation ou du débit temporaire suscité, quelle qu'en soit la cause.

La Société peut être amenée à effectuer des contrôles préalables et se réserve le droit de refuser toute souscription d'abonnement en cas de résiliation d'un précédent contrat pour fraude ou défaut de paiement.

Article 6. Durée – Prise d'effet

Le Compte est créé pour une durée indéterminée. L'Utilisateur peut choisir de le clôturer à tout moment en effectuant une demande par email à l'équipe SANEF Conseil. La fermeture du compte n'affectera aucun des droits de la Société ou des obligations de l'Utilisateur au titre des CGU avant ladite fermeture en particulier pour ce qui relève des montants restants dus.

La Société se réserve la possibilité de suspendre ou fermer le Compte de l'Utilisateur en cas :

- De violation des Conditions Générales par l'Utilisateur ;
- De niveaux excessifs de conflits ou de rejets de débit relevés sur le Compte de l'Utilisateur ;
- D'envoi par BNPLine de rapports d'utilisation de carte bancaire non autorisée ou inhabituelle associée au Compte de l'Utilisateur y compris, mais sans s'y limiter, l'avis de la banque émettrice de la carte ;
- D'impossibilité pour la Société de vérifier ou d'authentifier les informations fournies par l'Utilisateur.

La capacité de la Société à suspendre ou fermer le Compte de l'Utilisateur ne limite ni n'exclut d'autres recours que la Société pourrait avoir si l'Utilisateur enfreignait autrement les Conditions Générales.

Article 7. Utilisation de L'Application

L'Application permet d'acquitter le montant du péage aux gares de péage visées à l'article 2 des CGU pour les véhicules de classe 1, 2 et 3.

L'Utilisateur doit se conformer au code de la route ainsi qu'aux règlements de police et d'exploitation en vigueur sur les autoroutes et ouvrages à péage. Il est le seul responsable de l'utilisation de l'Application et s'engage à respecter l'ensemble des consignes d'utilisation portées à sa connaissance, notamment :

- **A ne pas manipuler le téléphone ou l'application en situation de conduite. Le véhicule doit être à l'arrêt pour toute manipulation ;**
- A activer l'Application et à s'y connecter ;
- A autoriser l'Application à utiliser le *bluetooth* ainsi que la géolocalisation du *smartphone* ;
- A positionner correctement le *smartphone* dans le véhicule selon les indications disponibles dans le tutoriel de l'Application et notamment sur un support ;
- A utiliser le *smartphone* dans les voies de péage où ce moyen de paiement est accepté en respectant la signalétique indiquée dans le tutoriel de l'Application ;
- A avoir l'Application au premier plan de son téléphone devant la borne (caisse) de péage.

C'est la présence effective d'un *smartphone* pour lequel l'Application est active et connectée qui permettra de détecter le véhicule à la barrière de péage et d'enclencher le paiement du montant du péage. En présence d'autres moyens de paiement dans le véhicule (télépéage Liber-t ou autre *smartphone* ayant l'Application active), c'est le premier moyen de paiement détecté par le péage qui prévaudra.

Face à toute situation particulière, l'Utilisateur peut recourir au dispositif d'assistance mis à sa disposition lui permettant d'entrer en relation avec un opérateur de la Société par interphone. Par exemple, pour pallier une éventuelle difficulté de détection de l'Application par le péage, l'Utilisateur peut être amené à flasher le code-barre associé à son Compte sur instruction de l'opérateur. Cette manipulation doit impérativement être faite à l'arrêt du véhicule. L'Utilisateur accepte de dégager la Société de toute responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure liés à la manipulation de l'Application en situation de conduite.

En cas de non-respect des consignes d'utilisation de l'Application ou d'invalidité du Compte, un autre moyen de paiement sera exigé.

Le choix d'utilisation de ce moyen de paiement étant laissé à l'entière discrétion de l'Utilisateur, la Société ne procédera à aucun remboursement si l'Utilisateur ne désactive pas l'Application lorsqu'il ne souhaite pas l'utiliser.

L'Utilisateur est également informé que l'Application n'est pas compatible avec les réductions de tarifs susceptibles d'être proposées sous conditions.

Article 8. Modification des données de l'Utilisateur – Données personnelles

L'Utilisateur peut à tout moment modifier ses coordonnées personnelles et bancaires sur l'Application, hormis son adresse e-mail. Le changement de moyen de paiement prendra effet dès confirmation de la pré-autorisation de paiement de BNP Line.

L'Utilisateur peut modifier l'adresse e-mail associée à son Compte en contactant SANEF Conseil via l'Application ou le site internet sanefpass.com.

Article 9. Opposition à l'utilisation de l'Application

L'Utilisateur peut demander la mise en opposition de son Compte en cas de vol de smartphone ou de carte bancaire associée au Compte sur le site <https://www.sanefpass.com> ou en contactant SANEF Conseil.

Les oppositions doivent être immédiatement déclarées auprès de SANEF Conseil par tout moyen et confirmées par écrit (courrier, e-mail) dans les meilleurs délais en précisant l'adresse e-mail associée au Compte.

La mise en opposition temporaire (date de fin connue) ou définitive du Compte est effectuée dès réception de la demande.

La Société ne saurait être tenue pour responsable des conséquences d'une opposition qui n'émanerait pas de l'Utilisateur.

Si l'Utilisateur récupère son smartphone/sa carte bancaire déclaré(e) perdu(e) ou volé(e), il peut demander la réactivation de son Compte sauf opposition définitive ou inactivité du Compte pendant 24 mois.

Article 10. Obligations de l'Utilisateur

Outre l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, l'Utilisateur s'engage à se conformer aux CGU.

L'Utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive de l'Application et/ou des informations et données qu'elle contient.

L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser l'Application à des fins ou de manière frauduleuse ou illégale et notamment d'une manière

- Qui contrevienne à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- Qui contrevienne aux intérêts légitimes de la Société, notamment par voie d'insulte ou de diffamation, ou qui porte atteinte à la vie privée, aux droits de la personnalité ou à des droits patrimoniaux ou extrapatrimoniaux
- Qui consiste en des actes de piratage et ce quelle qu'en soit la forme (intrusion dans les systèmes, propagation de virus, spamming, etc).

Article 11. Facturation et règlement

Le relevé des passages effectués est disponible dans l'Application. Il précise, pour chaque passage :

- La gare de péage ;

- La date et l'heure de passage ;
- La classe du véhicule ;
- Le montant du péage ;
- Si le passage a été effectivement prélevé ou non.

Le prélèvement bancaire est réalisé quotidiennement en jours ouvrés en une seule fois couvrant l'ensemble des montants de péage dus de la veille ou des jours non ouvrés précédents.

L'Utilisateur a la possibilité de sélectionner les passages pour lesquels il souhaite un reçu détaillé qui lui sera transmis directement par e-mail. Une facture pourra également être éditée sur support informatique et transmise par e-mail sur demande auprès de SANEF Conseil.

Les montants des péages sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, selon le tarif en vigueur au moment du passage. Les prix affichés tiennent compte de la T.V.A. applicable au jour du passage.

L'Utilisateur est informé du fait que les sommes payées ne pourront être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

Article 12. Traitement des impayés

Si le prélèvement initial est rejeté, il pourra être procédé à une seconde opération de prélèvement du même montant dans les 48 heures ouvrables.

Dès la constatation du rejet du prélèvement initial, la Société procède à la mise en opposition du Compte jusqu'à réception du règlement des sommes dues ou l'enregistrement d'une carte bancaire valide.

En l'absence de régularisation dans un délai d'un (1) mois après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, invitant l'Utilisateur à régulariser sa situation par l'enregistrement d'une carte bancaire valide.

Cette mise en demeure précise

- Les sommes dues
- Les pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal, appliquées sur les sommes restant dues, ces pénalités s'ajoutant au principal.

L'Utilisateur est informé qu'un délai de réactivation du Compte pourra être nécessaire en cas de règlement après une période de mise en opposition.

L'Utilisateur est informé que les dispositions relatives à l'éventuelle utilisation frauduleuse de sa carte bancaire sont celles résultant de la convention conclue entre l'Utilisateur et l'établissement bancaire émetteur de sa carte.

Article 13. Contacts – FAQ

Une foire aux questions (ci-après dénommée « FAQ ») est disponible sur l'Application afin de guider l'Utilisateur dans son utilisation et de répondre à ses éventuelles interrogations. Si l'Utilisateur ne trouve pas de réponse à ses interrogations dans la FAQ ou les CGU, il pourra contacter SANEF Conseil via la rubrique « Contactez-nous » de l'Application ou du site <https://www.sanefpass.com>.

Dans les cas où l'Utilisateur ne trouverait pas de réponse à ses interrogations dans FAQ ou les Conditions Générales, il a possibilité de contacter le service consommateurs Sanef Conseil

- Par téléphone

Conditions Générales d'Utilisation

- Joignable depuis la France au 09 708 08 709 (appel non surtaxé) et depuis l'étranger au +33 (0)9 708 08 709 (coût d'une communication internationale vers la France)
- Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 hors jours fériés
- Par internet sur le site internet de la Société www.sanef.com
- Par courrier à l'adresse suivante :

Sanef Conseil
Echangeur Reims-Tinqueux
CS8001
51431 TINQUEUX Cedex

Article 14. Propriété intellectuelle – Licence – Limitations – Mises à jour

15.1. Propriété intellectuelle

La Société conserve la propriété exclusive des brevets, des marques, des logos, des logiciels, des dessins et modèles, du savoir-faire, des méthodologies et des informations lui appartenant, ainsi que des éléments, fonctionnalités, outils, développés ou acquis antérieurement à l'entrée en vigueur des CGU ou en-dehors de celles-ci.

15.2. Licence

Sous réserve du respect des dispositions des CGU, la Société concède à l'Utilisateur une licence limitée, non-exclusive, non-transférable et révoquant lui permettant d'accéder et d'utiliser le Service pour une utilisation personnelle et non-commerciale. La licence arrivera à échéance au plus tard au moment de la clôture du Compte de l'Utilisateur, quel qu'en soit le motif.

Il est entendu que l'utilisation d'autres techniques de connexion que celles fournies par la Société ou par l'un de ses partenaires pour accéder au Service est interdite.

15.3. Limitations

Toute utilisation non conforme du Service mettra fin à la licence consentie par la Société au profit de l'Utilisateur et sera considérée comme une violation des droits d'auteur de la Société.

A ce titre, l'Utilisateur n'est pas autorisé à :

- procéder au *reverse engineering*, au désassemblage, à la décompilation, à la modification ou à toute altération de tout ou partie du Service ;
- copier, reproduire, traduire, extraire tout ou partie de l'Application ;
- modifier/faire modifier le Service ou un fichier quelconque faisant partie du Service sans l'autorisation expresse de la Société ;
- créer des œuvres dérivées de l'Application ;
- utiliser ou créer des serveurs pirates, des proxys, des émulateurs ou tout autre élément du même type pour se connecter à son Compte. Seuls les outils et moyens proposés et acceptés par la Société peuvent être utilisés pour se connecter au Service ;
- utiliser le Service pour le développement de tout programme informatique ;
- créer, utiliser ou promouvoir un quelconque programme ou outil susceptible de causer un dommage au Service, tels que, de manière non limitative, virus, cheval de Troie, outils de piratage, moyens de tricherie, logiciels d'automatisation, logiciels de modification ou autres logiciels non autorisés, destinés à modifier le Service ;
- revendre tout ou partie du Service et des fichiers qui l'accompagnent ;

Conditions Générales d'Utilisation

- créer, utiliser, diffuser tout programme non distribué par la Société et pouvant servir à modifier les caractéristiques de son Compte ou de celui d'un tiers, risquant de porter atteinte aux serveurs ou constituant une atteinte aux intérêts de la Société ;
- utiliser le Service d'une manière qui puisse le rendre inaccessible, l'endommager ou l'empêcher de fonctionner ;
- distribuer, même à titre gracieux, tout ou partie du Service et des fichiers qui l'accompagnent sans autorisation écrite préalable de la Société.

Enfin, de manière générale, l'utilisation du Service ne doit pas violer les lois et les règlements nationaux et internationaux.

15.4. Mises à jour

Afin d'améliorer l'expérience de l'Application, la Société se réserve le droit de procéder à des mises à jour et à des modifications du Service. Pour que ces mises à jour et modifications soient effectives et que l'Utilisateur puisse continuer à bénéficier du Service, celui-ci accepte d'installer lesdites mises à jour.

Le Service et ses mises à jour constituent un ensemble indivisible, indissociable de ses composants qui restent tous soumis aux CGU.

Article 15. Responsabilité de la Société

La Société ne garantit pas que l'Application soit exempte d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, ni qu'ils fonctionneront sans discontinuité, pannes ou interruptions, ni encore qu'ils sont compatibles avec le matériel ou la configuration des matériels utilisés par l'Utilisateur pour y accéder. L'Utilisateur connaît les caractéristiques et les limites des réseaux de communications électroniques, en particulier en termes de performances techniques, de temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données ou encore de risques liés à la sécurité des communications.

La Société n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des systèmes ou logiciels de tiers ou à des cas de force majeure. La Société ne pourra voir sa responsabilité engagée à raison de dommages imprévisibles, matériels ou immatériels (incluant la perte de profits ou d'opportunités) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser l'Application.

L'Application est en principe accessible à tout moment. Toutefois, l'accès pourra être suspendu ou supprimé sur simple décision de ma Société, notamment en cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications, de difficultés techniques, ou encore pour des raisons de maintenance, sans que cette liste soit exhaustive.

Article 16. Informatique et libertés

En créant un Compte, l'Utilisateur accepte l'intégralité des Conditions Générales ainsi que la « Politique de confidentialité » accessible à l'adresse URL suivante : <https://www.groupe.sanef.com/fr/politique-confidentialite> ou communiquée à première demande par la Société. Ladite « politique de confidentialité » décrit la façon dont les données à caractère personnel sont collectées, traitées et sécurisées par la Société.

L'Utilisateur peut exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, ainsi que son droit à l'effacement dans les conditions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés » modifiée et du Règlement Européen sur la Protection des Données personnelles 679/2016 du 27 avril 2016, auprès du Délégué à la Protection des Données (« DPO ») du Groupe Sanef, 30 boulevard Galliéni, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, ou à l'adresse mail suivante : donneespersonnelles@sanef.com .

Article 17. Modifications des Conditions Générales d'Utilisation

Dans les limites autorisées par la réglementation, la Société se réserve à tout moment la possibilité d'adapter ou de modifier les Conditions Générales. En cas de modifications, l'Utilisateur est invité à lire et accepter les nouvelles Conditions Générales avant de continuer à utiliser l'Application.

Article 18. Réclamation amiable

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, l'Utilisateur est informé de la possibilité de recourir en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Toute réclamation amiable concernant les éléments relatifs aux passages effectués est admise pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date du passage et doit être envoyée exclusivement auprès de la Société par email dans l'espace de contact du site internet <https://www.sanefpass.com> en mentionnant l'adresse e-mail permettant d'identifier le Compte. Une réclamation ne dispense pas le Titulaire du paiement des passages relevés. Le cas échéant, la Société apportera la preuve de la (des) transaction(s) au moyen des enregistrements effectués par les systèmes informatiques.

Article 19. Règlement des litiges

Pour les Utilisateurs n'ayant pas la qualité de commerçant, les litiges seront portés devant les tribunaux français compétents tels que définis par le Code de la Consommation.

Pour les Utilisateurs ayant la qualité de commerçant, et à défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux tribunaux compétents de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie y compris pour les procédures d'urgence et les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.

Les présentes clauses s'appliquent même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Le droit français sera seul applicable aux CGU.